

**HGGSP THEME 2 - FAIRE LA GUERRE, FAIRE LA PAIX :  
FORMES DE CONFLITS ET MODES DE RESOLUTION**

**AXE 2 - LE DÉFI DE LA CONSTRUCTION DE LA PAIX (5 heures)**

**PROGRAMME**

**AXE 1** : Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie (1648) / Faire la paix par la sécurité collective : les actions de l'ONU sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006).

**(H1)**

**ACCROCHE** - Vidéo de Trump annonçant des accords de paix entre Israël et les Emirats arabes unis en 2020 (40 secondes).

**QUESTIONS AUX ELEVES** - D'après cette vidéo : comment définiriez-vous la paix ? Comment s'obtient-elle dans cet exemple ?

**INTRO** - Dans les relations internationales, la paix est considérée comme l'absence de guerre (cf. AXE 1). Depuis l'Antiquité jusqu'au XVIIe siècle, **mettre fin à un affrontement armé** était souvent considéré comme suffisant pour installer la paix. Celle-ci était obtenue par la **signature de TRAITÉS DE PAIX** (acte international proclamant la fin d'une guerre et définissant des contreparties réciproques pour les anciens belligérants) entre deux puissances, à ne pas confondre avec un **ARMISTICE** (simple arrêt des combats). La construction de la paix se fait généralement en 3 étapes (cf. p. 118 hatier).

**MAIS CES « PAIX » SE HEURTAIENT A PLUSIEURS ÉCUEILS :**

- Souvent elles n'étaient **pas appliquées « effectivement »** : au Moyen-âge les Etats avaient des difficultés à imposer aux « **gens de guerre** » de continuer à piller les territoires, etc. (*armées de mercenaires*). Les paix n'étaient aussi souvent que des **prétextes** à reconstituer ses forces pour reprendre les combats (ex : les 42 traités de paix de la guerre de cent ans).
- Elles étaient **temporaires**, à l'exception de la fameuse **Pax Romana** du Ier au IIIème siècle
- De **nombreux acteurs** intervenaient dans la définition de la paix, ce qui en complexifiait la conclusion (*acteurs supranationaux : Pape, Empereur... / mais aussi vassaux des rois, etc.*)
- Elles étaient souvent très **défavorables aux vaincus**, ce qui était en soit un facteur de reprise des hostilités puisque la paix ne paraissait pas acceptable par le vaincu.

**BASCULE ET INTERET DE L'AXE** - A partir du XVIIe siècle s'élabore pour la première fois en Europe l'idée d'une paix organisée et **durable** via une entente entre les grandes puissances (*signatures de traités véritablement internationaux et patiemment définis*). C'est la naissance des **CONGRES internationaux entre Etats**. Les premiers ont lieu dans les **années 1640** pour mettre fin à la « Guerre de Trente ans » et aboutissent en **1648 aux TRAITÉS DE WESTPHALIE** (cf. jalon 1). Ces traités reposent sur l'**équilibre des puissances** (*se dotent d'armées permanentes pour assurer leur sécurité*) permettant une « **paix armée** ». Les vaincus négocient. Cette logique perdure jusqu'au 1914.

Au **XXème siècle**, l'échec de ce système est manifeste (guerres mondiales) : l'idée de **SÉCURITÉ COLLECTIVE** s'impose, pour aboutir à une diplomatie mondiale qui garantirait une « **paix perpétuelle** » (*théorisée par Kant au XVIIIème siècle*) via **la SDN puis l'ONU**. **Elle échoue en partie.**

**PROBLÉMATIQUE** - Comment construire une paix durable, du XVIIème siècle à nos jours ?

## I/ FAIRE LA PAIX PAR LES TRAITÉS : DU XVIIEME AU XXEME SIECLE

D'abord, une mise en contexte nécessaire : **présenter la Guerre de Trente ans**. Regarder une vidéo (s'arrêter à 7'40 : ne pas évoquer les traités) + carte 1 p. 124 :



<https://www.youtube.com/watch?v=JDzsaNITw34>

→ **PRENDRE DES NOTES** : Relever les belligérants et les causes principales du (des) conflits. Comprendre de quelle(s) nature(s) est ce conflit, sans se perdre dans les détails.

La guerre de Trente ans est à l'origine une **guerre de religion** (la dernière), **qui se transforme d'elle-même en conflit politique** complexe. Elle est aussi le théâtre de transformations de l'organisation militaire des armées : on assiste aux débuts de leur professionnalisation, à la généralisation des canons et des mousquets et au retour de la cavalerie. De **1618 à 1648**, la guerre de Trente ans a opposé les Habsbourg d'Autriche et d'Espagne aux autres puissances européennes (Danemark, Suède, France). Ce conflit a aussi déchiré les états allemands de l'Empire entre eux.

La guerre de Trente Ans est un **enchevêtrement de plusieurs conflits** :

- conflits constitutionnels (volonté d'un autre type de partage des pouvoirs au cœur Saint Empire : logique de révolutions politiques, comme celles qui ont lieu au XVIIe siècle en Angleterre et aux Provinces-Unies).
- guerre de religion (les conflits opposent généralement des insurgés et / ou puissances protestants contre des catholiques : mais il y a des exceptions puisque la France catholique intervient du côté des protestants à partir de 1635, en déclarant la guerre à l'Espagne).
- politique (suprématie en Europe) : pour les Français, dès les années 1630, il s'agit de détruire la suprématie de la maison des Habsbourg (d'Espagne et d'Autriche). La guerre de Trente Ans est un conflit pour l'hégémonie en Europe. D'autres acteurs (comme Maximilien de Bavière ou Jean-Georges de Saxe) souhaitent classiquement élargir leur territoire.

**BILAN** - Ce long conflit, couplé à des épidémies de peste, a impacté durablement l'Europe (*économie bouleversée, environ 1/3 de la population du Saint Empire qui disparaît...*). D'où un **profond besoin de paix durable** en Europe dans les années 1640 et la nécessité d'une **entente pleinement internationale** qui débouche sur les Traités de Westphalie.

BONUS TEMPS - Documents p. 112 Magnard (DIAPO)

(H2)

A - Les traités de Westphalie (1648)

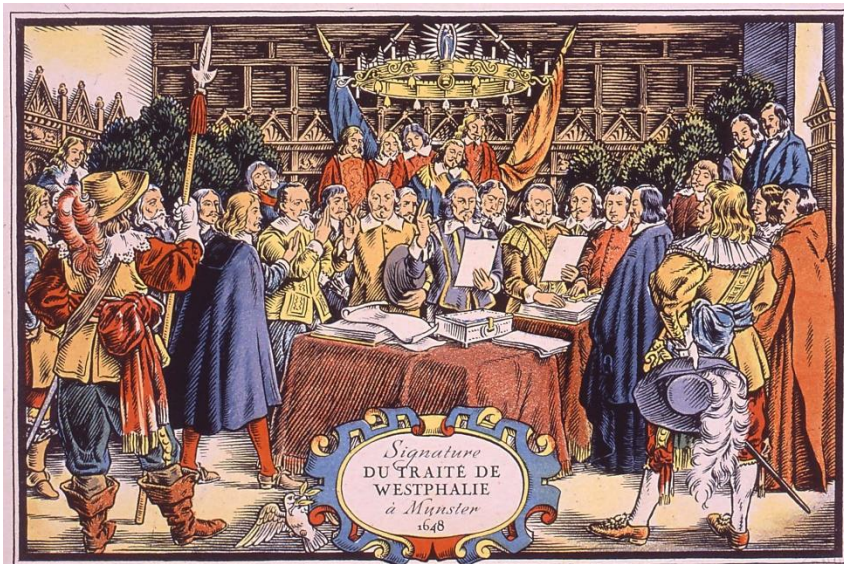
**JALON 1**

→ Commençons d'abord par voir comment ont été négociés et rédigés les traités de Westphalie.

**CAPSULE n° 1 : « De 1643 à 1648 : négocier les traités de Westphalie »** (dossier pp. 125 à 127 et recherches : ne traitez pas la Guerre de 30 ans qui sera vue en cours, ni l'application de ces traités après 1648, mais bien l'organisation du congrès de paix, ses acteurs et les dispositions des traités)

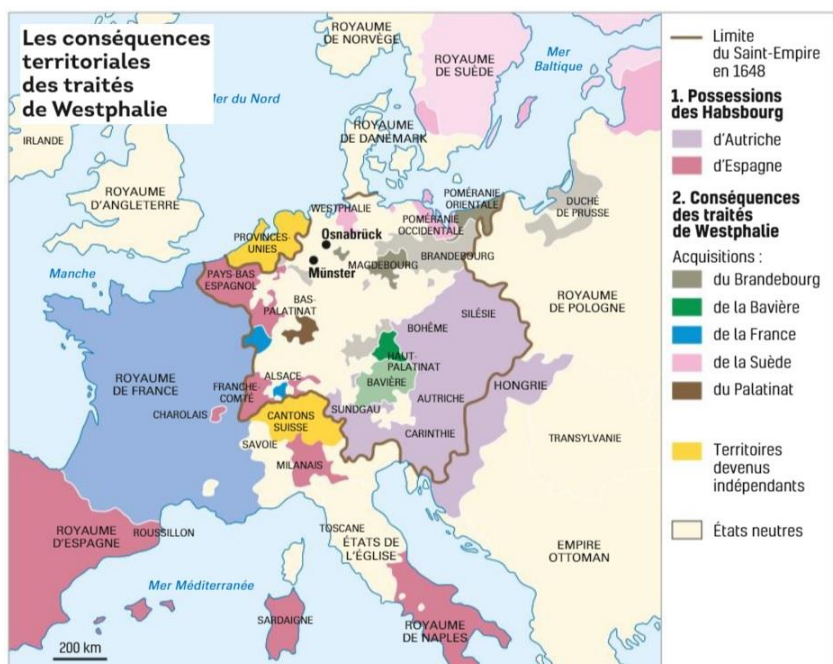
**PLÉNIPOTENTIAIRE**

**PROJECTION DE LA CAPSULE DES ELEVES (fiche méthode sur le site) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (cf. document mis en ligne dans le « coffre » à la fin de l'axe) AVEC DOCUMENTS CI-DESSOUS :**



Gravure anonyme de 1648 - On remarque ici tant le grand nombre des intervenants et que la variété de leurs origines (négociations multilatérales) et l'absence de souverains : véritable « ballet diplomatique » moderne.

*Bilan : les États s'affirment, et les négociations s'appuient sur les équilibres des puissances (avantage net aux vainqueurs). Les dispositions doivent refléter le nouvel équilibre européen.*



➔ Ces traités ont-ils été facilement mis en œuvre à l'échelle de l'Europe, après que celle-ci ait été déchirée par un si long conflit ?

**CAPSULE n° 2 : « La difficile mise en œuvre des traités de Westphalie »** (dossier pp. 128-129 et recherches : ne traitez pas la Guerre de 30 ans ni les traités en eux-mêmes, qui seront vus précédemment - cf. capsule n°1 - mais bien la portée de ces traités APRÈS leur signature : que changent-ils ? Quelles sont leurs limites ?) **ORDRE WESTPHALIEN\***

**PROJECTION DE LA CAPSULE DES ELEVES (fiche méthode sur le site) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (cf. document mis en ligne dans le « coffre » à la fin de l'axe) AVEC DOCS CI-DESSOUS + 1 et 5 pp. 142-143 du Belin :**

### 1 Le maintien d'une conflictualité malgré la paix

En France, les succès diplomatiques et militaires n'effacent pas le mécontentement qui persiste. Les traités de Westphalie y passent inaperçus, car la lassitude, née du poids de l'impôt et de la guerre, conduit alors à une révolte générale, la Fronde, qui prend Mazarin<sup>1</sup> pour cible: il a manqué la paix avec l'Espagne parce que, disent ses adversaires, la paix aurait ruiné sa carrière et que la guerre lui permet de s'enrichir. Malgré la mobilisation générale contre le Premier ministre, malgré l'aide que les Espagnols apportent aux frondeurs, le cardinal conserve assez d'amis, de soldats et d'argent pour éviter le pire, une invasion du royaume. Néanmoins, la puissance française connaît ensuite des reculs sur tous les fronts: Dunkerque [au bénéfice des Anglais] et Barcelone [au bénéfice de l'Espagne] sont perdues. Condé quitte la France et se met au service de l'Espagne dont il commande les armées. Aucun succès décisif ne vient ensuite forcer les deux camps à faire la paix.

Lucien Bely, *Westphalie, Pyrénées, Utrecht: trois traités pour redessiner l'Europe*, Actes de congrès, 2010.

1. Mazarin est nommé principal ministre d'État à la mort de Richelieu en 1642, il joue un rôle politique majeur pendant la minorité et le début du règne de Louis XIV, jusqu'à sa mort en 1661.

### 4 Préparer la guerre en temps de paix

*Dans l'Europe post-westphalienne, la paix doit servir à préparer la future guerre. Ainsi, sous Louis XIV (1661-1715), de nombreuses réformes visent à développer l'armée et à mieux protéger le territoire, menées par Louvois (ministre de la Guerre) et Vauban (ingénieur et architecte militaire).*

Dès le début de son règne personnel, Louis XIV réforma fondamentalement les institutions militaires françaises de manière à mieux les contrôler et à augmenter l'efficacité de son armée. Les réformes initiées par Louvois inclurent la soumission des gouverneurs de places fortes et des commandants d'armée et la fin des pillages perpétrés par ses troupes à l'intérieur du pays. Il augmenta également dans de grandes proportions la taille de l'armée en temps de paix et en temps de guerre.

Lynn John, Sanconie Maïca, « L'évolution de l'armée du roi, 1659-1672 », *Histoire, économie et société*, 2000.



### ALLER PLUS LOIN :

➔ Lire le doc. 5 p. 143 du manuel Belin (**la naissance de l'État westphalien**) : ces traités font des Etats les seuls acteurs pouvant faire la paix !

### 5 La naissance de l'État westphalien

Désormais le souverain d'un État est lié à un territoire et à une population dont il assure la sécurité et garantit les droits. En effet, les États signataires des traités de Westphalie se reconnaissent mutuellement des frontières précises et inviolables qui délimitent le champ de la souveraineté. [...] L'État, tel qu'il est défini dans le système westphalien, exerce tout d'abord sa souveraineté sur la population à l'intérieur des frontières, à laquelle il garantit la sécurité grâce à ce que le sociologue allemand Max Weber<sup>1</sup> appellera « le monopole de la violence physique légitime ». Mais il doit aussi sécuriser ses frontières vis-à-vis de l'extérieur et des autres États. L'État devient donc l'acteur géopolitique majeur par sa faculté – sa puissance – à mobiliser les ressources à l'intérieur de ses frontières (lever les impôts, organiser les productions, préparer une armée) ainsi qu'à les utiliser à l'extérieur (déploiement d'un réseau d'ambassades, conduite de la guerre). [...] Malgré les espoirs des promoteurs des traités de Westphalie, dont le juriste Grotius, la stabilisation des frontières étatiques en Europe n'a pas du tout pacifié les relations désormais

internationales entre différentes puissances continentales. Les États westphaliens, qui se transforment progressivement en États-nations par l'identification d'un peuple à un territoire et à un souverain, sont guidés par leur appétit de puissance. [...] Les frontières deviennent l'enjeu majeur des conflits et les nouveaux tracés sont déterminés par les traités de paix, l'élargissement du territoire devenant le symbole de l'affirmation de sa puissance. Cette nouvelle règle du jeu entre les États-nations, que le philosophe français Raymond Aron<sup>2</sup> théorise par sa fameuse maxime sur les relations internationales à « l'ombre de la guerre », appelle impérativement un système de partage [et d'équilibre] de la puissance [...].»

Vincent Adoumié (dir.), *Géopolitique du monde contemporain*, Hachette supérieur, 2014.

1. Max Weber (1864-1920), économiste et sociologue allemand, étudie le capitalisme, les relations entre religion et économie, et la rationalisation des comportements et des organisations. Ses deux principaux ouvrages sont *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905) et *Le Savant et le Politique* (1917-1919).

2. Voir p. 155.

➔ Lire article du magazine *l'Histoire* n° 454 : « Cette guerre aide à comprendre le monde actuel »

➔ Podcast : « Les traités de Westphalie », France Culture, 2018

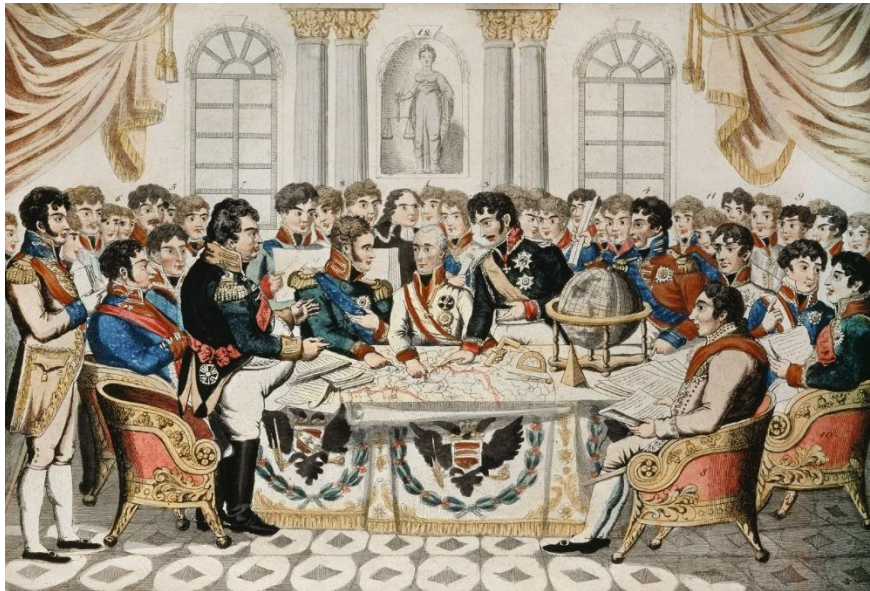
(H3)

B - Du XIXème au XXème siècle : une remise en cause de « l'ordre westphalien » ?

→ La **Révolution française** et ses guerres **remettent en cause l'ordre instauré en 1648**, par leur durée et leur brutalité. Elles instaurent l'hégémonie de la France en Europe pendant plus de 15 ans, ce qui brise « l'équilibre des puissance » voulu par les traités de Westphalie. *En 1814-1815, un grand congrès pour la Paix est organisé à Vienne : restaure-t-il l'ordre westphalien ?*

**CAPSULE n° 3 : « Faire la paix après les guerres napoléoniennes : le Congrès de Vienne »** (enjeux et participants, principales mesures et bilan de ce congrès : demandez-vous dans quelle mesure ce congrès a rétabli « l'ordre westphalien »)

**PROJECTION DE LA CAPSULE DES ELEVES (fiche méthode sur le site) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT**  
(cf. document mis en ligne dans le « coffre » à la fin de l'axe) **AVEC DOCUMENTS CI-DESSOUS :**



Comme le congrès de 1643-48, celui de Vienne (interrompu par les 100 jours de Napoléon) réunit les représentants des grands États d'Europe, dont la souveraineté est réaffirmée : la redéfinition des frontières valide l'idée défendue à Westphalie selon laquelle elles définissent le périmètre de l'autorité d'un État.

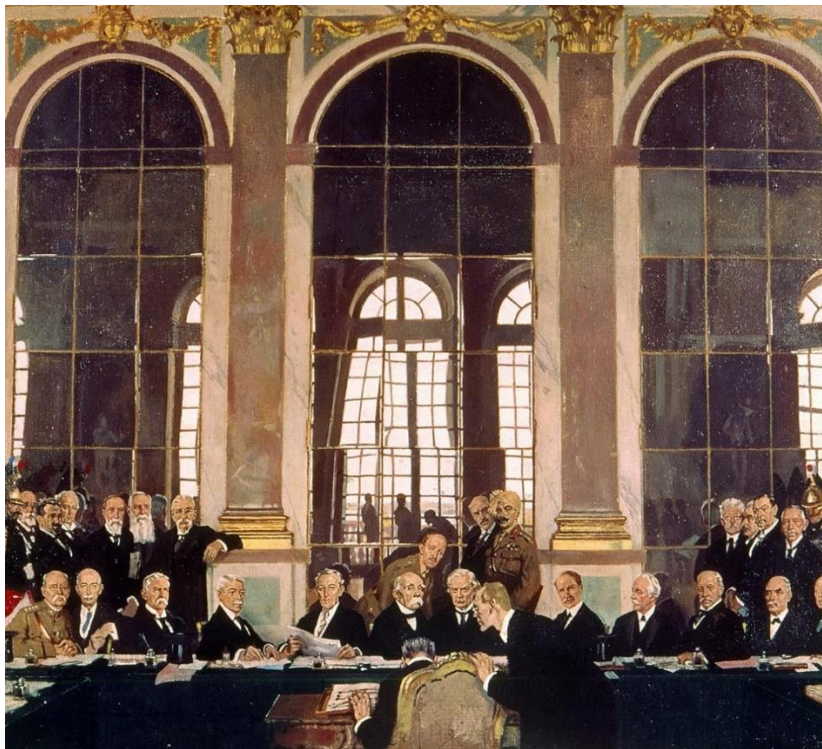
Exception : un souverain participe directement (Alexandre Ier, Tsar de Russie)



→ Au XX<sup>ème</sup> siècle, les **deux guerres mondiales signent l'échec de l'ordre Westphalien**. L'ampleur des conflits montre définitivement les limites de la logique instaurée en 1814. Dès lors, la paix n'est plus le fruit d'un traité validant l'équilibre consécutif à une guerre : elle est la conséquence d'une victoire absolue, les vaincus étant soumis à la volonté des vainqueurs, sans négociations. Ainsi en **1945 l'Allemagne nazie disparaît**, détruite par les Alliés : aucun traité n'est signé.

**CAPSULE n° 4 : « Le traité de Versailles de 1919 »** (enjeux du traité, négociations et rédaction, principales mesures et bilan de ce traité : demandez-vous dans quelle mesure ce congrès a mis un terme définitif à « l'ordre westphalien »)

**PROJECTION DE LA CAPSULE DES ELEVES (fiche méthode sur le site) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (cf. document mis en ligne dans le « coffre » à la fin de l'axe) AVEC DOCUMENTS CI-DESSOUS :**



**SIGNATURE DU TRAITÉ DE PAIX PAR LA DÉLÉGATION ALLEMANDE LE 28 JUIN 1919 DANS LA GALERIE DES GLACES, ORPEN William (1878 - 1931)**

*Ce tableau est limpide : les plénipotentiaires allemands Müller et Bell signent le Traité la mort dans l'âme sous le regard dominateur de Wilson, Clemenceau et Lloyd George en face d'eux. C'est la fin de l'ordre Westphalien : ce n'est plus l'équilibre des puissances qui gouverne à la paix, mais la domination des vainqueurs obtenue au terme d'une guerre totale.*

*A NOTER - Orpen contrebalance la majesté des gouvernants victorieux en les écrasant sous les hauts plafonds de la galerie des Glaces. Omniprésents, les miroirs n'ont rien à refléter : la salle est vide en face des signataires. Sommés de se battre, les peuples ne sont pas conviés au ballet diplomatique.*

**BILAN** - Les **guerres actuelles** et leurs acteurs non-étatiques **échappent à la logique des « traités de paix »** : les nouvelles formes de terrorisme imposent de repenser la guerre et par conséquent la paix à une échelle transnationale. Mais des traités sont toujours signés (cf. accroche, Dayton en 1995...).

(H4)

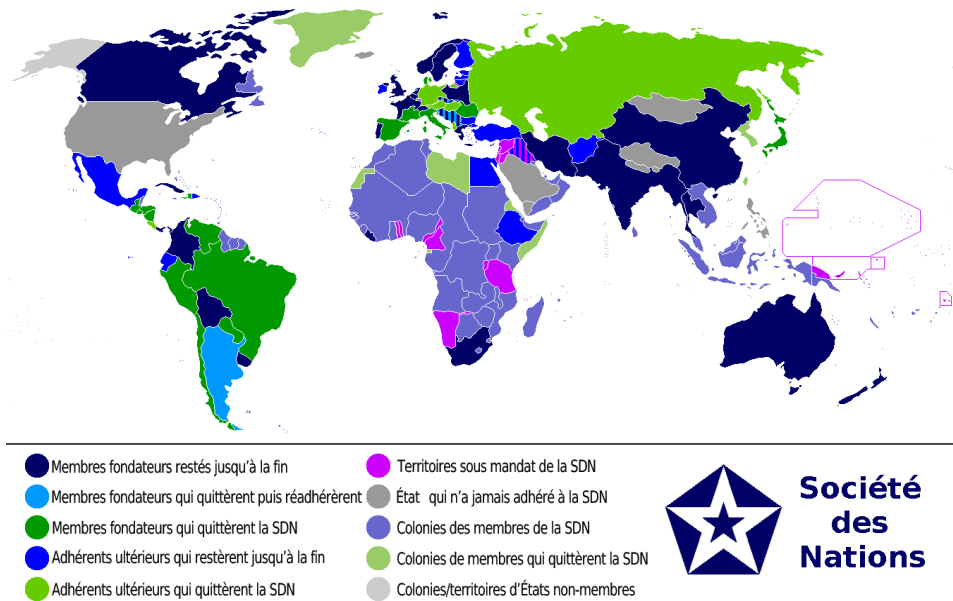
## II/ FAIRE LA PAIX PAR LA SÉCURITÉ COLLECTIVE

### A - De la SDN à l'ONU : la sécurité collective au XXème siècle

Les deux guerres mondiales, symboliques de l'échec de l'ordre westphalien, font naître l'idée d'un système de **SÉCURITÉ COLLECTIVE** pour **garantir une paix perpétuelle (Kant) et mondiale**. Le changement est important : il ne s'agit plus d'alterner paix et guerre, mais de maintenir la paix à tout prix, celle-ci devenant la responsabilité de tous. La solidarité entre États s'impose avant la souveraineté de chaque État : ils doivent garantir mutuellement leur indépendance. Ce système s'est d'abord incarné dans la SDN. **La réduction des temps de trajet (avion, train) favorise cette évolution.**

**CAPSULE n° 5 : « La SDN : première tentative de sécurité collective »** (création, fonctionnement, succès et faiblesses) **WOODROW WILSON\*** **ARBITRAGE DIPLOMATIQUE\***

**PROJECTION DE LA CAPSULE DES ELEVES (fiche méthode sur le site) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT**  
(cf. document mis en ligne dans le « coffre » à la fin de l'axe) **AVEC DOCUMENTS CI-DESSOUS :**



### **5** De la SDN à l'ONU

*Entre 1919 et 1946 (date de sa dissolution), la SDN, confrontée à la politique agressive des États totalitaires, n'a pas su endiguer les crises ni empêcher l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale. Alors que la naissance de l'ONU permet d'envisager la construction d'un ordre mondial fondé sur la paix, un journaliste dresse le constat de l'échec de la SDN.*

« La substance de la Société des Nations ne reposait que sur des hypothèses : l'hypothèse que dorénavant, la nature humaine serait le contraire de ce qu'elle avait toujours été ; l'hypothèse que les peuples et leurs gouvernements seraient consentants et préparés à supporter de petits ennuis, de grands sacrifices et d'apocalyptiques terreurs dans l'intérêt de la justice et de la paix, au profit d'autres peuples ; l'hypothèse que la promesse solennelle de se conduire selon les règles d'une éthique supérieure serait respectée par simple accord moral et sans recours à la contrainte... Cette paix de principe basée sur des *devront* au lieu de sur des *sont* ; cette paix sans précédents qui, dans un maelstrom d'abstractions, négligeait toute expérience politique, était condamnée à s'écrouler dans un désastre total. »

Leopold Schwarzschild, *Le monde envoûté*, Calmann-Lévy, 1946.

La Seconde Guerre mondiale marque l'échec de la SDN, par sa violence et son ampleur inédites. Emerge dès 1942, sous l'impulsion des États-Unis (absents de la SDN) l'idée d'une organisation mondiale reposant non plus sur la souveraineté mais sur la solidarité des États, plus efficace que la SDN : c'est l'ONU.

**CAPSULE n° 6 : « L'ONU : une organisation pour la paix (jusqu'en 1991) »** (création, principes de fonctionnement, faiblesses : évoquez les institutions sans les détailler, ce sera fait en classe)

**MULTILATÉRALISME DROIT DE VETO CASQUES BLEUS\***

**PROJECTION DE LA CAPSULE DES ELEVES (fiche méthode sur le site) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT**  
(cf. document mis en ligne dans le « coffre » à la fin de l'axe) AVEC DOCUMENTS CI-DESSOUS :

### 3 La Charte des Nations unies

Proclamée à l'issue de la conférence de San Francisco, la Charte des Nations unies redéfinit les structures de la société internationale, en insistant sur les valeurs fondamentales défendues par l'ONU.

« Nous, peuples des Nations unies, résolus  
– à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

– à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

– à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

– à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins :

– à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

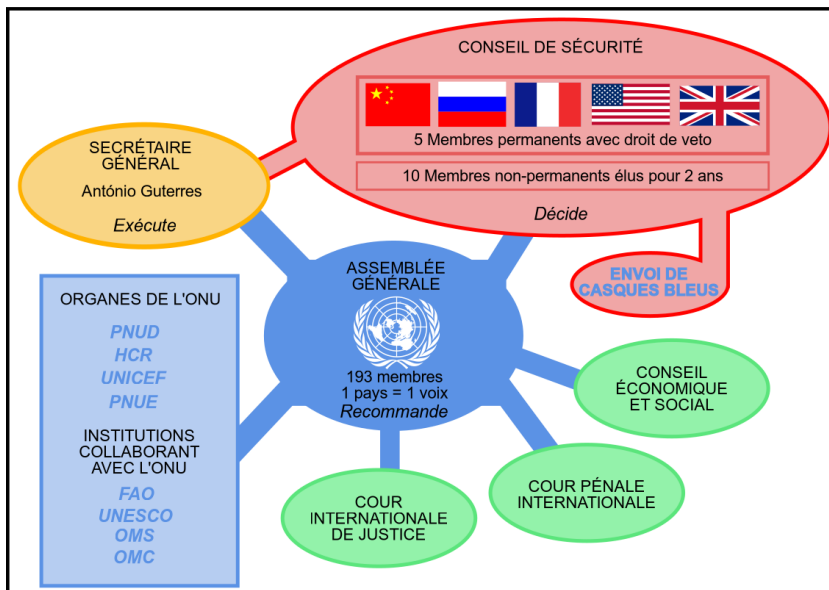
– à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

– à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

– à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins. »

*Préambule de la Charte des Nations unies, 26 juin 1945.*



A REGARDER A LA MAISON : [VIDEOS DETAILLANT LES INSTITUTIONS](#) :

- Généralités : <https://www.youtube.com/watch?v=U8AJ9KZk53U>

- L'Assemblée générale : <https://www.youtube.com/watch?v=4F8zjq3yHKw>

- Le Conseil de sécurité de l'ONU : <https://www.youtube.com/watch?v=OPbMbTCEi1I>

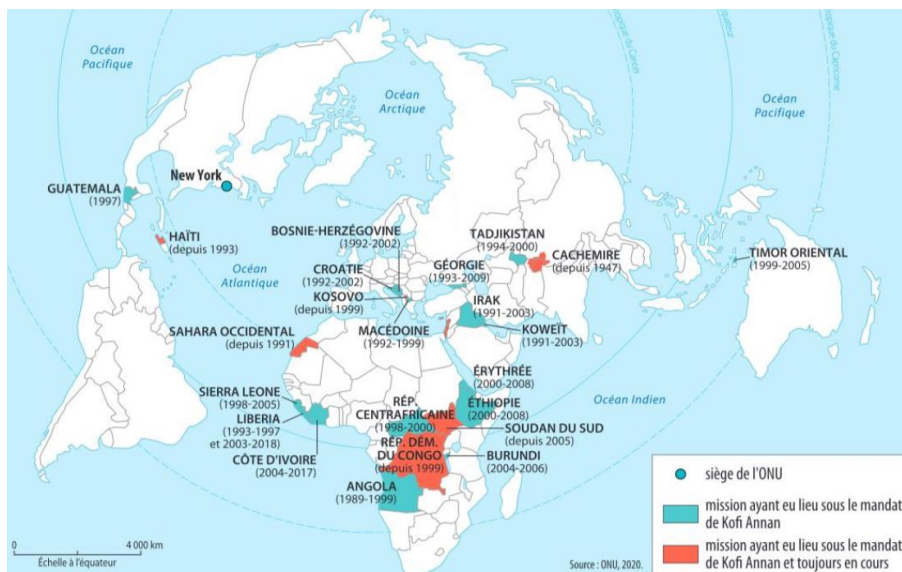


**(H5) B - L'ONU de KOFI ANNAN (1997-2006)**

En 1991, avec la fin de la Guerre froide, l'ONU peut œuvrer bien plus efficacement au maintien de la paix. D'autant que les années 1990 marquent l'essor de conflits d'un nouveau type (davantage intraétatiques), qui exigent des réponses et des outils inédits. Comment les opérations de maintien de la paix se multiplient et se diversifient-elles sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006) ?

**CAPSULE n° 7 : « L'ONU sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006) : (concentrez-vous sur le sujet : ne débordez pas sur les capsules n°6 et n°8, ne détaillez pas les institutions...) KOFI ANNAN DROIT D'INGÉRENCE\* RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER\* COUR PÉNALE INTERNATIONALE\***

**PROJECTION DE LA CAPSULE DES ELEVES (fiche méthode sur le site) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (cf. document mis en ligne dans le « coffre » à la fin de l'axe) AVEC DOCS CI-DESSOUS + DIAPO :**

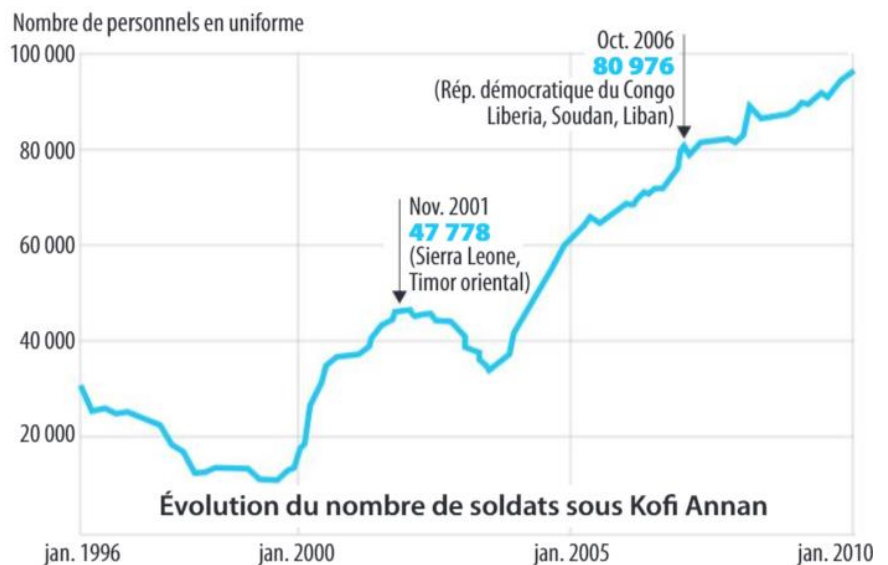


**5 La transformation des missions de paix onusiennes**

Le travail de paix onusien a par ailleurs beaucoup évolué dans l'après-guerre froide. L'ONU fait désormais beaucoup plus que garantir des cessez-le-feu et des accords de paix. Selon un continuum variable entre maintien de la paix, rétablissement de la paix, consolidation de la paix et imposition de la paix, les opérations onusiennes visent en effet à séparer, désarmer et réintégrer à la vie civile des belligérants, à organiser des élections libres, à accompagner la construction d'États de droit, à structurer la société civile (soutien aux ONG). [...] Le rapport Brahimi<sup>1</sup>, présenté en 2000 à l'Assemblée générale de l'ONU, [...] a recommandé que les interventions onusiennes soient plus « robustes » dans les situations de conflit ouvert mettant en danger la vie des populations et des Casques bleus. [...] Reste que l'ONU ne fait pas la guerre et continue de privilégier un travail de paix. Dans de nombreux pays où elle intervient, ses effectifs demeurent généralement en deçà de ce qui serait nécessaire pour garantir efficacement la sécurité. Par ailleurs, les États qui élaborent au Conseil de sécurité les mandats des missions de paix – notamment les membres permanents – ne sont pas ceux qui envoient des troupes sur le terrain (Pakistan, Bangladesh, Inde, etc.) : le continuum entre la conception politique des missions de paix et leur gestion militaire sur le terrain s'en trouve affaibli. Pour toutes ces raisons, l'ONU reste un acteur sous contrainte dans la résolution des conflits, et un acteur ambivalent dans la dialectique de la guerre et de la paix.

Benoit Durieux, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Frédéric Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, PUF, 2017.

1. Rapport d'un groupe d'experts commandé par le secrétaire général Kofi Annan, pour comprendre les échecs de l'ONU.



**A LIRE A LA MAISON : ARTICLE SUR KOFI ANNAN**

Chloé Maurel, « Kofi Annan, un parcours de plus de 40 ans au sein de l'ONU », Cahiers d'histoire.

Revue d'histoire critique, 142 | 2019, 93-103 [\[A LIRE EN LIGNE\]](#)

*Comment l'ONU de Kofi Annan a-t-elle permis au Timor oriental de parvenir pacifiquement à l'indépendance ?*

**CAPSULE n° 8 : « L'ONU au Timor oriental (1999-2005) : un des succès de Kofi Annan »** (situation initiale et enjeux de la mission, nature et déroulement de l'intervention, bilan) **MINUTO\*** **MANUTO\***

**PROJECTION DE LA CAPSULE DES ELEVES (fiche méthode sur le site) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (cf. document mis en ligne dans le « coffre » à la fin de l'axe) AVEC DOCS CI-DESSOUS + DIAPO :**

**La mission de l'ONU au Timor oriental prend fin**

La force internationale de l'ONU se retire officiellement lundi [7 janvier 2013] du Timor oriental, après treize ans de présence qui ont permis de pacifier le minuscule pays d'Asie du Sud-Est [...]. Après le départ des derniers Casques bleus, seule une « équipe de liquidation » de 79 personnes restera pour « dévisser les ampoules », a déclaré Ameerah Haq, secrétaire générale adjointe de l'ONU.

Le vice-Premier ministre timorais Fernando La Sama de Araujo a exprimé [...] « l'immense gratitude » du pays pour l'action des Casques bleus, arrivés au Timor en 1999. Le pays était alors aux prises avec une vague de violences meurtrières qui avaient suivi la victoire du « oui » lors d'un référendum sur l'indépendance. [...] Le Timor, confetti d'Asie du Sud-Est situé au nord de l'Australie, n'avait finalement accédé à l'indépendance qu'en 2002. Les violences avaient continué à émailler l'histoire de la jeune nation. En 2006, une mutinerie dans les rangs de l'armée avait [...] fait des dizaines de morts et des milliers de déplacés. Mais le pays d'1,1 million d'habitants s'est depuis largement pacifié, comme l'a prouvé la tenue sans heurts d'élections présidentielle en mars-avril derniers.

L'ONU doit de fait maintenir sur place ses agences de développement (PNUD), pour l'enfance (UNICEF) et pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) car l'aide humanitaire est encore vitale à ce petit pays handicapé par une pauvreté endémique. En 2011, le pays se classait 147 sur 187 selon l'indice de développement humain (IDH) de l'ONU.

AFP et Libération, 31 décembre 2012 [\[En ligne\]](#)



**VIDÉO A VOIR IMPERATIVEMENT A LA MAISON**

[L'ONU : un modèle à bout de souffle ?](#)



**BILAN :** Malgré ses succès depuis 1991, l'ONU demeure soumise aux grandes puissances et à la tendance de certaines (Russie, USA, etc.) à l'UNILATÉRALISME. Les actions de l'ONU montrent aussi que les **accords de paix ne suffisent pas**, sur le long terme : le processus doit être accompagné (missions d'accompagnement et de contrôle, interventions d'institutions comme l'OMS, etc.). Et souvent les tensions demeurent.

La plus grande difficulté est l'absence d'interlocuteurs dans certains conflits (groupes terroristes, guerres aux acteurs multiples comme en Syrie, etc.). En conséquence, le recours à la **logique westphalienne est toujours de mise** (arbitrage des USA entre Israël et la Palestine, tentatives d'arbitrage européenne entre la Russie et l'Ukraine en 2022, etc.)

**(H BONUS SI 11 NOVEMBRE NE FAIT PAS PERDRE TROP D'HEURES)**

**REDIGER COLLECTIVEMENT UNE CONCLUSION A LA LECON**

**PROBLÉMATIQUE - Comment construire une paix durable, du XVIIème siècle à nos jours ?**

Il a existé des modes de résolution des conflits et de construction de la paix fondés sur des principes ayant beaucoup évolué, du XVIIème siècle à nos jours. Dans le premier cas (*traités de Westphalie*) il s'agit d'une entente entre les États dont l'objectif est d'instaurer un équilibre entre les puissances, considéré comme garants de la paix. Dans cette optique, la paix signée ne signifie pas la fin de toute guerre, mais doit éviter l'hégémonie d'une puissance qui, déséquilibrant les relations internationales, pourrait aboutir à un état de guerre permanent. Au contraire, les efforts déployés au XX<sup>e</sup> siècle par la SDN puis l'ONU reposent sur une conception universelle de la paix qui doit être perpétuelle et mondiale : la sécurité collective est rendue nécessaire par les deux guerres mondiales. La période des mandats du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan (1997-2006) est révélatrice de l'effort de mise en place de cette sécurité collective gérée par une instance internationale libérée des contraintes de la guerre froide.

Cependant, l'existence de l'ONU n'empêche pas l'arbitrage des grandes puissances dans le règlement des conflits. En effet, des pays comme les États-Unis, la Russie ou ceux de l'Union européenne pèsent de tout leur poids dans des conflits dans lesquels ils ne sont pas forcément engagés. En septembre 2018, le roi d'Arabie Saoudite Salman ben Abdelaziz Al Saoud a servi d'intermédiaire dans la signature du traité de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. En 2022, Emmanuel Macron a tenté de faire de même dans le cadre de la reprise du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Cette intermédiation permet parfois d'accélérer un processus de paix engagé mais fragile, et peut palier aux fragilités de l'ONU, confrontée à l'essor de l'unilatéralisme et à la remise en cause du « droit d'ingérence ».

**Quels sont les défis que l'ONU doit désormais relever ?**

*Texte adapté à partir de celui d'un collègue du « Coin boulot des profs HG » (texte non signé)*

INGERENCE OU JUSTICE ? Sous Kofi Annan, les principes clefs de l'ordre Westphalien ont volé en éclat. Car le DROIT D'INGERENCE (que le secrétaire général voulait ériger en DEVOIR) s'oppose à la souveraineté des États. En effet, si la souveraineté protège les petits États des appétits des puissants, l'ingérence a pour rôle de protéger la population d'un régime criminel. L'ingérence est cependant souvent vue comme inégalitaire (seuls les puissants peuvent la décider, l'organiser, la financer), ressentie comme à géométrie variable (de nombreux dictateurs restent très fréquentables lorsqu'ils détiennent, par exemple, du pétrole) et moralisatrice (accusation de néo-colonialisme). Elle devrait donc s'effacer devant les normes plus impartiales et les organismes plus universels de la justice internationale. La solution pour contourner cette difficulté serait de développer la justice internationale. Créée en 1998, la Cour Pénale Internationale a désormais un rôle à la fois punitif et préventif, et non plus en réaction au coup par coup. Elle ne juge que les crimes les plus graves ( crimes de guerre, génocides...). Elle n'est encore qu'un progrès très limité car de nombreux pays n'ont pas signé son traité et échappent donc à sa compétence. De nombreux membres lui reprochent aussi de n'inculper que des dirigeants non occidentaux.

L'ECEUIL DE L'UNILATERALISME. L'ONU, emblématique du multilatéralisme, nécessite aujourd'hui une réforme qui laisserait plus de place aux nouvelles puissances émergentes (Brésil, Afrique du Sud, Inde) ou aux anciennes exclues en 1945 (Allemagne, Japon). De plus, les Etats-Unis de Donald Trump (*America First*) aggravent la crise du multilatéralisme : critiques envers l'ONU, retrait des accords de Paris sur le climat, retrait de l'Unesco, transfert de l'ambassade américaine de Tel-Aviv à Jérusalem, dénonciation de l'accord sur le nucléaire iranien, renégociation de l'ALENA au profit des USA. Cette tendance des Etats-Unis à l'unilatéralisme est poussée à son paroxysme par Donald Trump, mais ses prédécesseurs ont souvent fait de même (G.W.Bush en Irak en 2003 par ex.). Les Etats-Unis ne sont pas les seuls à ne pas hésiter à faire cavaliers seuls : la Chine de Xi Jinping (à Hong Kong dont elle bafoue l'autonomie) ou la Russie de Vladimir Poutine (en Crimée qu'elle annexe sans coup férir, puis lors de l'agression de l'Ukraine en février 2022) font de même.